



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 7734

du 08/09/2020

### Comptage des élèves - Obligation scolaire octobre 2020

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 30/09/2020
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Comptage des élèves - Obligation scolaire - Octobre 2020
Mots-clés	Comptage des élèves - Obligation scolaire - Octobre 2020

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul>
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none"><li>Les Vérificateurs</li></ul>

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Fabrice AERTS-BANCKEN - Directeur Général
---

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Glogowski François	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service du comptage des élèves	02/690.85.06 francois.glogowski@cfwb.be
Meyers Mathilde	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service du comptage des élèves	02/690.88.62 mathilde.meyers@cfwb.be
Abgar Karim	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service du comptage des élèves	02/690.88.49 karim.abgar@cfwb.be

## **Objet : Comptage des élèves - Octobre 2020**

Madame, Monsieur,

Le comptage des élèves en début d'année scolaire est primordial pour le **contrôle de l'inscription scolaire**. L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif au contrôle de l'inscription scolaire du 14 avril 1994, modifié par le décret de la Communauté française du 13 décembre 2007, prévoit que le contrôle de l'inscription scolaire s'effectue sur base de l'inscription des élèves telle qu'elle se présente au 1er septembre. Pour des raisons pratiques, le comptage continuera cependant à être effectué aux dates habituelles.

Veillez par conséquent nous transférer les données de tous les élèves inscrits dans votre école :

- **le mercredi 30 septembre** à la **dernière heure** de cours, pour l'enseignement **fondamental** (*ordinaire et spécialisé*) et pour l'enseignement **secondaire spécialisé**.
- **le jeudi 1<sup>er</sup> octobre** à la **dernière heure** de cours, pour l'enseignement **secondaire ordinaire**.

Attention cependant de ne pas prendre en compte :

- les élèves inscrits mais qui ne sont jamais venus (hormis les enfants sous certificat médical de longue durée) ;
- les élèves ayant quitté définitivement votre établissement avant la date de comptage susmentionnée ;
- les élèves inscrits l'année scolaire précédente mais qui ne se sont pas présentés à l'école depuis le début de l'année scolaire.

Il est demandé aux établissements scolaires **de procéder au plus tard pour le lundi 12 octobre 2020 au transfert de tous les élèves inscrits** aux dates susmentionnées (y compris les élèves libres).

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, il est rappelé aux établissements scolaires l'importance de signaler au Service du Droit à l'instruction l'élève inscrit l'année scolaire précédente mais qui ne s'est pas représenté à l'école à la date du 30 septembre.

Comment effectuer le transfert des données ?

Depuis la rentrée académique 2016-2017, l'application SIEL (SIGNALÉTIQUE ELÈVES) est accessible aux établissements scolaires.

- ProEco est consultable à l'adresse : [www.infodidac.be](http://www.infodidac.be)
- Creos est consultable à l'adresse : [www.cecp.be](http://www.cecp.be)

Pour rappel, le transfert des populations s'effectue :

- depuis l'application ProEco pour tous les établissements utilisant cette application ;
- depuis PRIMVER pour les établissements de l'enseignement fondamental ordinaire qui utilisent SIEL ou CREOS ;
- depuis SIEL pour les établissements de l'enseignement secondaire ordinaire et pour les établissements de l'enseignement spécialisé qui utilisent SIEL.

Mode d'emploi et contacts :

Chaque utilisateur se référera au paragraphe qui le concerne en fonction de sa situation propre.

- Utilisateur de l'application **SIEL** en direct sur le web :

Les utilisateurs de l'application SIEL directement sur le web trouveront le mode d'emploi détaillé sur la page d'accueil du site [www.am.cfwb.be](http://www.am.cfwb.be).

En cas de difficulté lors de l'encodage des élèves ou du transfert des données vers l'Administration, le numéro du helpdesk SIEL est le suivant : 02 690 82 55. Dans le cadre du comptage des élèves, une permanence téléphonique est garantie du **lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**.

- Utilisateur de l'application **Creos** :

En cas de souci lié à l'application Creos, une permanence de helpdesk est assurée au 04 226 93 97. Si un problème se produit à l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique 02 690 8255.

Le service centralisé de helpdesk Creos est aussi joignable à l'adresse générale [creos@cecp.be](mailto:creos@cecp.be)

- Utilisateur de l'application **ProEco** :

En cas de souci lié à l'application ProEco, une permanence de helpdesk est assurée au 02 256 72 00. Si un problème se produit lors de l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique : 02 690 82 55.

Un mail peut également être envoyé à l'adresse générale [siel@infodidac.be](mailto:siel@infodidac.be)

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.

Fabrice AERTS-BANCKEN  
Directeur général